

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

N°22-78

Séance du 1er juillet 2022

Date de convocation : 27/06/2022 L'an 2022, le 1^{er} juillet 2022 à 14h30, le Conseil
Administrateurs en exercice : 17 d'Administration du CCAS de la ville de Tours,
Administrateurs présents : 10/17 dûment convoqué par sa Vice-Présidente, s'est réuni
Administrateurs votants : 15/17 dans la salle du Conseil d'Administration du CCAS.

Présents : 10/17
Pouvoirs : 5/17
Excusés : 2/17

Étaient présents : Mme MOUSSOUNI ; Mme WANNERROY ; Mme DARIES ; Mme
BLET ; M. BRUN ; M. MUSSARD ; M. FLEISCH ; M. OREAL ; Mme
LEVAVASSEUR et Mme SERRA.

Avaient donné pouvoir : M. le MAIRE à Mme MOUSSOUNI ; Mme QUINTON à Mme
WANNERROY ; Mme LE CORRE à M. BRUN ; Mme MAUDUIT à M.
FLEISCH et Mme BECARD à M. BLET.

Étaient absents excusés : MME CABANNE et M. PIERRE.

**Tome 1 - N°22-78 - OBJET : Convention entre la Banque des territoires et le CCAS de
Tours dans le cadre du diagnostic « Bien vieillir ».**

Madame La Vice-Présidente expose que le CCAS et la ville de Tours réalisent un diagnostic
du Bien Vieillir à Tours.

La candidature au marché par le cabinet « EHPA formation » a été retenue pour réaliser un
diagnostic du Bien vieillir par une approche globale et transversale. A titre d'exemple, les
thématiques suivantes sont abordées : le logement, les mobilités, les loisirs, le lien social.
Cette mission s'appuie sur l'audition d'acteurs institutionnels et associatifs locaux,
d'agents et d'Elus. A l'issue de ce travail, une feuille de route 2022-2026 sera établie et
permettra d'identifier les défis posés par la transition démographique et de proposer des

orientations pour faire de Tours un territoire bienveillant et solidaire à tous les âges de la vie.

Ce projet a été présenté à la banque des territoires qui souhaite soutenir la démarche en apportant un soutien financier de 20 000€, soit 50% du coût hors taxe du diagnostic.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil d'Administration approuvent les termes de la convention entre la banque des territoires et le CCAS de Tours et autorisent Madame la Vice-Présidente à la signer, ainsi que tout document ou annexe permettant sa mise en œuvre.

Délibération adoptée à l'unanimité.

M. OREAL, sorti, ne prend pas part au vote.

Pour le Maire, Président du CCAS
Et par Délégation
La Vice-Présidente,



Rachel MOUSSOUNI

